

Comité d'étude des dossiers médicaux 200-301, rue Weston Winnipeg (Manitoba) R3E 3H4 CANADA 204 945-7350

## Demande d'appel

Numéro de demande : RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

			FRAIS DE 50 \$ NON REMB	OUKSABLES	
Prénom Nom		Nº de permis de conduire			
Adresse		Ville	Province		
Code postal	Date de naissance	Nº de téléphone :			
Adresse courriel		Profession			
RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE D'APPEL					
Raison de l'appel (selon la décision du registraire des		Raison de l'appel (selon la décision de Manitoba Possible) :			
véhicules automobiles) :		Révocation ou annulation du permis de stationnement pour handicapés physiques			
Révocation du permis de conduire, classe Déclassement du permis de conduire, d'une classe à une autre Annulation du permis de conduire					
Restriction du permis de conduire					
VEUILLEZ TROUVER CI-JOINT UNE COPIE DE L' <u>AVIS</u> QUE VOUS AVEZ REÇU DU REGISTRAIRE DES VÉHICULES AUTOMOBILES À PROPOS DE VOTRE DEMANDE.					
Expliquez brièvement le(s) problème(s) de santé découlant de la révocation, du déclassement, de l'annulation ou de la restriction de votre permis de conduire ou de stationnement :					
Énumérez tous les médicaments que vous prenez actuellement pour le(s) problème(s) de santé susmentionné(s) :					
En cas de déclassement ou de restriction de votre permis de conduire, veuillez indiquer :					
a) Le type de véhicule que vous comptez conduire					
b) Indiquez les destinations et les distances typiques pour lesquelles vous voulez avoir le droit de conduire.					
Voulez-vous comparaître	e en personne devant le Comité	?	Oui	Non	
Les audiences ont lieu à Winnipeg. Elles peuvent se dérouler virtuellement, sur demande.					
Si vous ne voulez pas comparaître à l'audience, le Comité examinera votre demande et les documents que vous et le registraire aurez fournis, et rendra une décision.					
Signature			Date		

## **DIRECTIVES**

Prière de répondre à toutes les questions pertinentes pour faciliter le travail du Comité. Si vous avez besoin de plus d'espace, rédigez les renseignements supplémentaires sur une feuille distincte et joignez-là à la demande. Veuillez noter qu'en présence de nouveaux renseignements médicaux accompagnant votre demande, cette dernière pourrait être évaluée et peut-être mener à l'envoi d'un avis vous invitant à retourner au Programme de vérification de l'aptitude à conduire de la Société d'assurance publique du Manitoba aux fins de réexamen.

Si vous avez besoin d'aide ou de renseignements pour remplir le formulaire de demande, veuillez téléphoner à notre bureau en composant le 204 945-7350.

Pour que votre demande puisse être acceptée et traitée, tous les documents doivent être remplis intégralement et présentés avec les justificatifs exigés. Veuillez vérifier que votre demande contient les éléments suivants :

- 1. Formulaire Demande d'appel dûment rempli, signé et daté
- 2. Copie de l'avis du registraire des véhicules automobiles de la Société d'assurance publique du Manitoba (le cas échéant)
- 3. Droits de demande non remboursables de 50 \$

Par la poste : chèque ou mandat payable au *ministre des Finances* En personne : espèces, chèque, mandat, carte de débit, Mastercard ou Visa Virement de fonds disponible. Veuillez téléphoner le bureau pour les directives.

> Comité d'étude des dossiers médicaux 200-301, rue Weston Winnipeg (Manitoba) R3E 3H4

Appels relatifs à une révocation, à un déclassement, à une annulation et à une restriction du permis de conduire seulement

Le Comité d'étude des dossiers médicaux demandera une copie de votre dossier au Programme de vérification de l'aptitude à conduire de la Société d'assurance publique du Manitoba afin de l'examiner avant la date prévue de votre audience.

Pendant que vous attendez une date d'audience, peut-être voudrez-vous envisager de procéder à toute évaluation demandée par le Programme de vérification de l'aptitude à conduire de la Société d'assurance publique du Manitoba ou leur remettre tout rapport médical ou renseignement en suspens ou mis à jour.

Lorsqu'il prend une décision, le Comité pourrait décider de :

- maintenir la décision du registraire;
- recommander des examens médicaux additionnels ou des réévaluations par le registraire;
- renverser la décision du registraire et possiblement imposer des conditions.

L'appelant assumera la responsabilité financière de tout examen médical additionnel ou toute réévaluation recommandés.

Tous les appelants sont encouragés à respecter scrupuleusement la décision du registraire avant de soumettre une demande au Comité d'étude des dossiers médicaux, notamment en présentant tous les rapports médicaux exigés ou en subissant tout examen médical ou fonctionnel nécessaire. Si vous n'avez pas communiqué des renseignements médicaux ou autres exigés par le registraire et que le Comité convient qu'ils doivent être examinés dans votre affaire, vous serez invité à obtenir les renseignements et à les envoyer au registraire.

Les droits de demande et les coûts rattachés à la comparution à une audience ne sont pas remboursables.